STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 4 juin 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO PUBLIE UNE TRIBUNE « RETABLIR L'ETAT DE NEW YORK COMME CHEF DE FILE DES DROITS DES FEMMES », QUI DECRIT LA WOMEN'S EQUALITY ACT

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a publié aujourd'hui une tribune dans *The Huffington Post* intitulée «Restoring New York as a Leader in Women's Rights » (Rétablir l'Etat de New York comme chef de file des droits des femmes).

La tribune est consultable ici : http://www.huffingtonpost.com/andrew-cuomo/womens-rights-are-human-r_1_b_3380829.html

Voici le texte de la tribune du Gouverneur :

Rétablir l'Etat de New York comme chef de file des droits des femmes

Par le Gouverneur de New York Andrew M. Cuomo

Il y a plus de cent cinquante ans, le mouvement des femmes en faveur du droit de vote a commencé en Amérique lors de la première Convention des droits des femmes à Seneca Falls, Etat de New York. Depuis lors, l'Etat de New York a été à l'avant garde d'importants mouvements sociaux et légaux, qui ont fait progresser l'égalité de traitement de toutes les personnes. Au fil des ans, cependant, l'Etat de New York a pris du retard dans son rôle de chef de file progressiste sur les droits des femmes. La Women's Equality Act (Loi sur l'Egalité des Femmes), que je présente aujourd'hui, vise à supprimer l'inégalité entre les sexes dans nos communautés, et à rétablir l'Etat de New York comme chef de file des droits des femmes.

Fait : Dans l'Etat de New York, les femmes gagnent 84 pour cent de ce que les hommes gagnent, et au cours de leur vie, elles gagneront 500 000 $ de moins que les hommes. En 2013, cela est à la fois inexcusable et absurde. La Women's Equality Act renforce la loi, afin d'assurer que les femmes recevront les salaires auxquels elles sont en droit de s'attendre, et prévoit aussi des dommages intérêts majorés si une femme ne perçoit pas un salaire égal.

Fait : Les femmes avec enfants ont moins de chances d'être recommandées pour un emploi et d'être promues. La Loi interdit aux employeurs de refuser du travail ou des promotions à des employées, au seul motif de savoir si elles ont des enfants ou non, et clarifie les obligations des employeurs, qui sont tenus de prévoir des aménagements raisonnables pour les femmes enceintes. Et afin d'assurer que les femmes soient pleinement indemnisées si elles subissent des discriminations, la Loi prévoit de rembourser les honoraires d'avocats aux femmes qui ont eu gain de cause dans des affaires de discrimination liée à l'emploi et où la discrimination était basée sur le sexe.

Fait : Dans l'Etat de New York, toutes les femmes ne peuvent pas porter plainte pour harcèlement sexuel contre leurs employeurs. Les femmes en grande majorité portent plainte pour harcèlement sexuel, cependant, les femmes qui travaillent pour des employeurs de moins de 4 employés ne peuvent pas porter plainte, parce que ces entreprises, qui comptent pour 60 pour cent des employeurs dans l'Etat de New York, échappent à la loi sur le harcèlement. La Loi adopte une politique de tolérance zéro pour le harcèlement sexuel, et interdit le harcèlement sexuel sur tous les lieux de travail.

Fait : Dans l'Etat de New York, les femmes chefs de famille représentent la vaste majorité des personnes qui dépendent de l'aide publique. Cependant, selon la loi actuelle, un propriétaire peut refuser un locataire s'il n'approuve pas la source de revenus du candidat au logement. La Women’s Equality Act interdit toute discrimination liée au logement, sur la base des sources de revenus légitimes, aidant les femmes qui reçoivent l'aide publique à trouver un logement sûr et décent pour leurs familles.

Fait : La discrimination contre les victimes de violence domestique est presque toujours la discrimination contre les femmes. Sur l'ensemble des victimes de violence domestique, 85 pour cent sont des femmes, et environ 1 femme sur 4 connaîtra la violence de son partenaire au cours de sa vie. Un problème majeur que rencontrent les victimes de violence domestique est que selon la loi d'Etat actuelle, il n'existe pas de protection contre la discrimination en matière de logement. La Women’s Equality Act règle ce point. De plus, la Loi renforce les lois entourant l'émission d'ordonnances de protection, exigeant une traduction des ordonnances de protection ainsi que le développement d'un programme pilote pour permettre aux victimes de violence domestique de porter plainte à distance et de recevoir des ordonnances provisoires de protection.

Fait : Les protections pour les femmes et les filles qui sont victimes de trafic d'êtres humains peuvent et doivent être renforcées. La Loi s'appuie sur les lois déjà complètes de l'Etat en augmentant les sanctions pour le trafic d'êtres humains pour en dissuader les auteurs, rendant les poursuites judiciaires et l'application de la loi plus efficaces, et offrant une défense absolue dans les poursuites judiciaires de prostitution, à savoir qu'une participation de l'accusée a été la conséquence d'avoir été victime de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Ces amendements renforceront le statut de l'Etat de New York de chef de file des états dans la protection des personnes vulnérables sujettes à l'exploitation.

Fait : La Women’s Equality Act protège le droit des femmes de choisir comme défini par la décision de la Cour Suprême de 1973 à Roe V. Wade. En 1970, l'Etat de New York était l'un des premiers états à décriminaliser l'avortement. Trois ans plus tard, à Roe V. Wade, la Cour Suprême des Etats-Unis a

soutenu que la Constitution des Etats-Unis protège le droit d'une femme de choisir d'interrompre sa grossesse avant la viabilité foetale ou à tout moment de sa grossesse lorsque cela est nécessaire pour préserver sa vie ou sa santé. Cela a constitué la loi de la nation établie par la Cour Suprême durant les 40 dernières années.

Dans l'Etat de New York, la loi, cependant, n'a pas été amendée après Roe, la rendant obsolète et incohérente avec la loi fédérale. La Women's Equality Act codifie dans la loi d'Etat les droits reproductifs prévue par Roe. En même temps, je soutiens et respecte la liberté de religion et en ce sens notre projet de loi ne change pas les lois fédérales et d'Etat actuelles, qui autorisent un fournisseur de soins de santé à refuser de pratiquer un avortement en raison de ses croyances morales ou religieuses.

Contrairement à l'affirmation de l'opposition, ces dispositions n'étendent en aucune manière le droit à l'avortement mais codifie seulement la loi fédérale. C'est important parce que la Cour Suprême pourrait changer dans sa composition, ou ses opinions, et l'Etat de New York travaille pour protéger le droit des femmes de choisir.

Pendant trop longtemps, les lois de l'Etat de New York n'ont pas correctement protégé les droits des femmes. Ce sont des problèmes importants et de grandes questions à aborder. Mais dans l'Etat de New York, c'est ce que nous avons toujours fait. Et tant que je suis Gouverneur, c'est ce que nous continuerons de faire. Rejoignez moi en soutenant la Women's Equality Act maintenant, parce que nous ne pouvons pas attendre une autre année.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418